

Manouchian et ses compagnons d'armes face à la mort

Lettre du Prince Maurice Von Rauber and Korwey.

Lieutenant-Colonel de l'Etat-Major de la commandature du Grand Paris.

A Son Excellence le Général-Lieutenant Von Boinebourg-Lengsfeld

Paris le 24 février 1944

Etant accusateur public près le tribunal militaire spécial de grand Paris, constitué sur l'ordre de votre Excellence, je considère qu'il est de mon devoir de vous informer des circonstances de la mise à exécution des condamnations à mort prononcées lors du jugement des 23 terroristes qui a eu lieu du 18 au 21 février dans la salle de l'hôtel « *Continental* ».

Les accusés, qui pendant la séance ne cessaient d'afficher leur mépris à l'égard du tribunal et ignoraient les discours prononcés en allemand, écoutèrent la sentence du tribunal militaire avec une indifférence cynique montrant ainsi leur mépris total de la mort.

Pendant le transfert des accusés en camions bâchés au lieu de la mise à mort, ils entonnèrent l'internationale et seule l'intervention énergique des hommes d'escorte les contraignit à se taire. Cette mesure était dictée par des considérations morales, en particulier parce que les passants des rues qui suivaient la colonne de voitures auraient pu entendre ce chant.

Les condamnés reprirent leur chant au moment de l'appel du Mont-Valérien avant la mise à mort. L'un des condamnés, en sortant de voiture, dit en allemand à notre soldat. « *Aujourd'hui, c'est mon tour de mourir, demain viendra le tien* ».

Tous les condamnés, sauf deux, refusèrent de communier avant de mourir.

Debout, devant les canons des fusils braqués sur eux, ceux des condamnés dont les mains n'étaient pas liées échangeaient énergiquement des saluts communistes en levant le poing droit et tous sans exception, tant que les balles ne les avaient pas contraints à se taire, louaient le parti communiste, l'Armée Rouge, Lénine, Staline et maudissaient le Führer et Pétain.

Traduction d'un document allemand découvert dans les archives fédérales de la ville de Hanovre R.F.A.

Publié Par L'ARAC dans « Le Réveil des Combattants » N° 858 d'octobre 2019.